

Martine Wonner sur le vote du Pass sanitaire : un député Modem voulait la réouverture de ses boîtes de nuit...

écrit par Christine Tasin | 13 mai 2021



Elle évoque la « mascarade » des députés Modem que nous avons également soulevée hier. « Scandaleux ! »

<https://resistancerepublicaine.com/2021/05/12/bayrou-fait-chanter-macron-meme-le-modem-a-refuse-de-voter-le-pass-sanitaire/>

Elle parle des calculs politiques des ex-députés LREM qui ont rejoint le groupe Modem, pour les prochaines législatives...

Elle évoque le cas de l'un de ces députés Modem qui, propriétaire de plusieurs boîtes de nuit, voulait... (avec ses copains), un engagement du gouvernement sur la ré-ouverture des boîtes de nuit en échange de leurs votes du Pass Sanitaire...

Et, surtout, les députés LREM se sont fait taper sur les

doigts et sont arrivés en courant pour faire un second vote le soir même ! Ils ont voté sans état d'âme, sans hésitation sur la possibilité d'enfermer les gens en quarantaine dans des lieux que les gens n'auraient pas choisis en cas de contamination. Il n'est pas prévu qu'un juge des libertés vienne contrôler cette privation de liberté, ce qui est un scandale.

On ment aux Français, il n'est absolument pas question pour le gouvernement de sortir de l'état d'urgence, ils persistent à imposer un couvre-feu sans rime ni raison, qui va perdurer jusqu'à fin juin. Or, il va falloir aller voter les deux derniers dimanches de juin... En gardant la population sous cloche, on empêche la démocratie de vivre... Comment faire une campagne digne de ce nom alors que les réunions sont impossibles, les traçages et collages difficiles ?

André Bercoff : *Martine Wonner, en quoi êtes-vous profondément contre ce Pass Sanitaire ?*

Martine Wonner :

-ce Pass Sanitaire va être basé sur différents critères qui ne sont pas précis. Pour ceux qui seront doublement vaccinés, ils auront leur QR code mais le Ministre lui-même a dit et redit qu'il n'y avait aucune garantie d'immunité même après la vaccination, qu'on pouvait se re-contaminer avec un variant et que, de toutes manières, quel que soit le vaccin, il ne protège pas à 100 pour cent ; on peut prouver que le test est négatif mais ce qui a été complètement retoqué c'est la sérologie (ce qui serait le plus valable, est-ce que la personne a des anticorps ou pas).

En plus, on n'a pas l'assurance qu'un certificat papier sera valide... et qui va contrôler ça ? A l'entrée des lieux de spectacle, des stades... ce sont des sociétés privées. Il n'y a absolument aucune garantie sur le secret médical ! Comme on

n'a aucune garantie sur le secret médical concernant nos données sur la plate-forme [SIDEP](#).

On arrive donc dans une société où certains citoyens n'auront plus les mêmes droits que les autres.

Et rien ne le justifie, les traitements existent, notamment les traitements ambulatoires précoces. Des traitements continuent de fonctionner sur toutes les formes de Covid, quel que soit le variant.. **Et c'est ça qui donnerait la garantie d'une immunité.**

Il faut comprendre que la Covid ne doit pas être considérée comme une maladie avec déclaration obligatoire. **Il y a énormément de cas de tuberculose en France, c'est une maladie à déclaration obligatoire, à aucun moment on ne va vous demander un certificat de vaccination, à aucun moment on ne va vous demander un certificat de vaccination à l'entrée d'un quelconque établissement public.**